

L'heure du changement



Comment assurer à l'avenir le bien-être des animaux d'élevage en Europe

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 2 |
| Un changement s'impose | 3 |
| Plan d'action | 4 |
| 1. Systèmes d'élevage | 4 |
| 2. Réforme de la Politique Agricole Commune | 6 |
| 3. Transport et marchés | 7 |
| 4. Abattoirs | 9 |
| 5. Étiquetage | 9 |
| 6. Organisation Mondiale du Commerce | 10 |
| 7. Le bien-être animal dans le Traité | 11 |

Introduction

La Politique Agricole Commune a façonné l'agriculture européenne pendant plus de 40 ans. A l'origine, elle a été pensée pour assurer la production de quantités suffisantes de produits alimentaires au prix le plus bas tout en protégeant en même temps les revenus agricoles. Cela s'est traduit par des méthodes intensives d'élevage dues à la nécessité d'atteindre une rentabilité économique maximale.

Les méthodes modernes de reproduction, les progrès biotechnologiques et l'amélioration importante de la nutrition ont conduit à l'obtention d'animaux dont la croissance est plus rapide que jamais et qui sont abattus plus jeunes. L'espace réduit, l'environnement stérile et l'utilisation d'hormones et d'antibiotiques comme promoteurs de croissance ont progressivement pris la place des pratiques favorables pour le bien-être des animaux.

Il y a environ 10 ans, des mesures furent prises afin de restreindre la surproduction et ses conséquences néfastes pour l'économie, particulièrement en ce qui concerne la viande de bœuf et le lait, mais la plupart des méthodes d'élevage demeurèrent très intensives. Dans le même temps, on commença à prendre conscience des dégâts causés à l'environnement et des problèmes de santé et de bien-être des animaux. La présence de salmonelles dans la viande de volaille et dans les oeufs provoqua un souci du public pour la sécurité alimentaire. La publicité dont furent entourés les problèmes de santé humaine causés par l'utilisation d'hormones dans l'alimentation animale conduisit à leur interdiction en 1986. Lorsque la Suède rejoignit l'UE en 1995, l'utilisation d'antibiotiques comme promoteurs de croissance devint l'objet d'un débat public parce qu'ils étaient déjà interdits

en Suède.

De graves épidémies de peste porcine aux Pays-Bas et en Allemagne causèrent des préoccupations concernant les méthodes très intensives de production des porcs dans ces pays. Certaines méthodes d'élevage, et particulièrement l'alimentation de ruminants au moyen de protéines animales, ont été fortement critiquées, suite à la tragédie de l'ESB. La crise de l'ESB, tout d'abord confinée au Royaume-Uni et à l'Irlande, a ensuite éclaté dans d'autres États membres et la destruction de centaines de milliers de têtes de bétail en Allemagne a provoqué l'écœurement du public et la remise en question de l'avenir de l'élevage industriel. Cette réaction de l'opinion publique s'est vue accrue davantage par la crise de la fièvre aphteuse. La grande concentration de bétail dans certaines régions de l'UE combinée à de fréquents mouvements des animaux à grande échelle a fourni les conditions idéales pour que la maladie se propage. Des discussions sérieuses sur l'éthique des systèmes modernes d'élevage industriel ont lieu pour la première fois. Non seulement parmi les consommateurs et ceux qui se préoccupent du bien-être des animaux, mais aussi dans les sphères politiques et agricoles.



Un changement s'impose

Eurogroup for Animal Welfare est convaincu que pour changer la politique et donc la structure de l'élevage moderne, il est nécessaire d'aller plus loin qu'une simple amélioration des conditions d'hébergement. Un engagement politique est nécessaire pour abandonner la production de masse bon marché en faveur du concept de produits de qualité issus de systèmes sûrs, durables et respectueux de l'environnement impliquant des normes strictes de bien-être animal. De même, les consommateurs devront reconnaître qu'un produit de qualité est plus onéreux et que les producteurs doivent recevoir des compensations financières adéquates. Avant d'atteindre cette situation souhaitée il y aura une période de transition. Au cours de cette période il sera nécessaire de s'assurer que les produits de qualité inférieure ne sont pas vendus à des prix artificiellement bas, comme c'est le cas à présent.

De plus il faudra examiner radicalement la façon dont les animaux vivants qui sont commercialisés, transportés et abattus. Le système actuel, entièrement commandé par les forces du marché et soutenu par des subsides des gouvernements, devrait être relégué au passé. Sans un changement drastique et une approche différente de la façon dont notre nourriture est produite, il y aura une chute croissante de la confiance du public dans les produits et une diminution correspondante de la consommation.

Afin d'assurer la conversion de l'élevage d'un système visant la quantité vers un système visant la qualité avec une protection suffisante pour sauvegarder le bien-être des animaux de ferme, l'Union européenne devra revoir fondamentalement la législation de la CE relative au bien-être des animaux d'élevage, et également introduire de nouvelles mesures.

Les États membres, quant à eux, doivent être préparés à mettre en oeuvre et à faire appliquer convenablement les instruments existants se trouvant à leur disposition dans la PAC et la législation communautaire existante.

Eurogroup demande instamment aux institutions de l'Union européenne qu'elles reconnaissent qu'un changement est nécessaire et qu'elles considèrent sérieusement nos propositions, résumées dans le plan d'action présenté ci-après:

1. Systèmes d'élevage:

Bien-être des animaux d'élevage:
généralités
Veaux
Porcs
Poulets de chair

2. Réforme de la Politique Agricole Commune

3. Transport et marchés

4. Abattoirs

5. Étiquetage

6. Organisation Mondiale du Commerce

7. Traité d'Amsterdam

Plan d'action

1. Systèmes d'élevage

Bien-être des animaux d'élevage: généralités

La directive 98/58/CE sur la protection de tous les animaux d'élevage fixe des normes minimales et représente la base légale pour la préparation de normes pour tous les animaux. L'article 8 exige que la Commission présente pour le 30 juin 1999 un rapport au Conseil sur les normes de bien-être animal dans les pays tiers et sur la menace pour l'industrie de l'élevage représentée par les importations bon marché provenant de systèmes qui utilisent des normes de bien-être beaucoup moins strictes. A ce jour aucun rapport n'a encore été publié. La plupart des États membres n'ont pas encore transposé la directive.

Action communautaire

Le rapport sur les normes de bien-être des pays tiers doit être publié sans délai. L'UE doit continuer à s'engager en faveur de normes strictes de bien-être malgré l'Organisation Mondiale du Commerce et des normes doivent être introduites pour les autres espèces d'animaux d'élevage telles que les bovins, les lapins et les animaux élevés pour leur fourrure. Les États membres devraient mettre en vigueur et faire appliquer les dispositions de cette directive.

Veaux

La directive 91/629/CEE telle que modifiée par la directive 97/2/CE interdit à partir de 2007 le système d'élevage des veaux dans de petits boîtes individuels dans lesquels ils ne peuvent même pas se retourner. Cependant les conditions fixées pour les systèmes d'hébergement en groupes dans lesquels les veaux seront élevés après cette date sont toujours inadaptées. Pour que le bien-être des veaux soit correctement respecté, il faudra leur fournir plus d'espace, un revêtement du sol plus confortable et un régime alimentaire correctement équilibré.

Action communautaire

Dans la directive 91/629/CEE modifiée, la Commission doit présenter un rapport au Conseil en janvier 2006 concernant les exigences pour le bien-être des veaux, accompagné de propositions. Cette date doit être avancée et le Comité scientifique sur la santé et le bien-être des animaux doit être requis de présenter un avis avant fin 2002.



© WSPA

Porcs

La directive 91/630/CEE est déjà l'objet de discussions suite à des propositions de modification présentées par la Commission. Cependant, ces propositions de la Commission ne prennent pas complètement en compte le bien-être des porcs. Toute nouvelle directive doit comprendre les points suivants:

- L'interdiction des stalles individuelles pour les truies
- L'hébergement en groupe avec suffisamment d'espace et une litière adéquate
- L'interdiction du caillebotis intégral
- Plus d'espace et un environnement amélioré pour les porcs à l'engrais
- La castration doit être interdite
- La section des queues doit être bannie



Action communautaire

La proposition de la Commission pour modifier la directive 91/630/CEE doit être substantiellement améliorée par le Conseil. Les porcs à l'engrais doivent disposer de plus d'espace et d'un environnement amélioré. Les mutilations telles que la castration et la section des queues doivent être bannies. Toutes les améliorations doivent être appliquées en 2006 au plus tard.

Poulets de chair

Le taux de croissance des poulets de chair a augmenté dramatiquement ces dernières années en raison d'une alimentation améliorée et de la sélection génétique.

Il en résulte qu'au cours de la période juste avant l'abattage environ 30% des volailles boitent et qu'un pourcentage significatif des volailles qui boitent en éprouvent une souffrance aiguë.

Il s'agit d'un des problèmes de bien-être les plus graves de l'élevage à l'heure actuelle et cela a été reconnu dans le rapport du Comité Scientifique sur la santé et le bien-être des animaux publié en avril 2000.

Action communautaire

Des normes tenant compte du bien-être des poulets de chair devraient être établies et publiées conformément à la directive 98/58/EC.

2. Réforme de la Politique Agricole Commune

A l'origine, la Politique Agricole Commune (PAC) était une politique visant à produire suffisamment de denrées alimentaires et à maintenir les revenus agricoles. Elle a été réformée plusieurs fois, dernièrement en 1999, mais ses principaux outils restent des mesures qui stimulent la production, telles que le soutien des prix et les aides directes. L'ensemble de mesures de l'Agenda 2000 adoptées en 1999 maintient de nombreuses subventions qui visent à promouvoir la production, qui encouragent l'élevage intensif et donc les problèmes de bien-être. Plus particulièrement, la décision de repousser la réforme laitière jusqu'en 2005 entraîne un statu-quo de la politique laitière et encourage toujours l'élevage de bétail à haut rendement avec ses problèmes de bien-être. L'ensemble de mesures ne tient pas sa promesse de développer l'aspect multifonctionnel de la PAC en rendant obligatoires les aides environnementales et en ne mentionnant pas spécifiquement ou en n'abordant pas les questions du bien-être animal, par exemple en

encourageant les aides relatives au développement rural. De plus, dans certains domaines les États membres disposent d'une certaine flexibilité pour mettre en oeuvre des politiques encourageant des normes strictes de bien-être sans pourtant en faire usage. Seuls trois États membres (France, Portugal et UK) utilisent l'aspect modulation qui autorise un pays à détourner une partie des aides directes vers des mesures encourageant le développement rural.

Il semble maintenant que la Commission, avec le support de plusieurs États membres, a l'intention de proposer quelques options pour modifier la PAC en 2002. Bien qu'il n'y ait pas là nécessairement la possibilité d'une révision complète de la PAC, celle-ci devrait comprendre une évaluation de l'impact des normes de bien-être animal sur toutes les politiques et les aides de la PAC.

Action communautaire

Toute proposition de remaniement de la PAC à court ou long terme doit inclure les points suivants:

Les aides qui encouragent l'intensification devraient être supprimées

Des fonds de soutien à la production devraient être transférés pour encourager une gestion respectueuse du bien-être animal et des méthodes agricoles durables et protégeant l'environnement

Par secteur, les aides qui peuvent conduire à des problèmes de bien-être – telles que les subventions à l'exportation d'animaux vivants – devraient être supprimées et basée au contraire sur la superficie plutôt que sur le nombre de têtes

Les États membres devraient utiliser la modulation afin de détourner les aides vers le développement rural et de promouvoir les bonnes pratiques de bien-être animal.

3. Transport et marchés

Transport

Beaucoup de problèmes de bien-être animal sont associés au transport. Ils peuvent survenir au moment du chargement et du déchargement et au cours du voyage. Le surchargement, la ventilation inadaptée, la mauvaise conduite et l'absence d'alimentation, d'abreuvement et de repos à des intervalles corrects sont autant de facteurs qui contribuent à la souffrance animale.

Le transport sur longue distance d'animaux destinés à l'abattoir est le type de transport entraînant le plus de problèmes de bien-être, y compris des taux de mortalité inacceptables en cours de voyage.

Étant donné que la plupart des États membres n'ont soit pas la volonté, soit pas les moyens de faire appliquer correctement les règlements existants concernant le transport, il semble évident que modifier les règles pour les rendre légèrement plus sévères est un exercice inutile.

Un tel système de libre échange basé sur les seules forces du marché et qui entraîne

inévitablement la souffrance animale ne devrait pas avoir de place dans une société moderne, humanitaire. Depuis de nombreuses années, les professionnels de la protection animale, le Parlement européen et même quelques gouvernements ont défendu le principe selon lequel les animaux devraient être abattus le plus près possible de leur lieu d'élevage. Les carcasses devraient être commercialisées, pas les animaux vivants.

Action communautaire

La directive 91/628/CEE modifiée par la directive 95/29/CE doit être changée radicalement. Aucun animal d'élevage destiné à l'abattage ou à l'engraissement ne devrait être transporté par route durant plus de 8 heures ou sur plus de 500 kms.

Les transports de plus de quatre heures par route doivent être effectués au moyen de véhicules spéciaux, pourvus d'une ventilation adéquate et de réserves d'eau et de nourriture en cas d'urgence.

Seul le bétail reproducteur de grande valeur sera autorisé à être transporté par route durant plus de huit heures.

Les États membres doivent sérieusement faire appliquer la législation. Au sein de l'Office Alimentaire et Vétérinaire, davantage d'inspecteurs doivent être engagés afin de contrôler l'application des règles de transport.



© LID NVBD

Marchés

Par leur nature intrinsèque, les marchés sont des endroits où, au mieux, les animaux sont très stressés, et au pire, traités avec une grande cruauté. Les maladies infectieuses s'y propagent très facilement.

La récente épidémie de fièvre aphteuse au Royaume Uni a montré que le système des marchés permet une propagation rapide de cette maladie. Quelques négociants sont prêts à

déplacer les animaux d'un marché à l'autre sans leur octroyer de période de repos dans la seule intention de réaliser de meilleurs profits.

Action communautaire

Il existe peut-être des raisons socio-économiques pour tenir des marchés mais à notre époque elles sont probablement dépassées par les problèmes de bien-être animal et les risques de propagation des maladies. La Commission européenne devrait au minimum effectuer une étude sur les marchés au sein de l'Union européenne afin de déterminer s'ils ont encore un rôle utile à jouer dans l'industrie du bétail en Europe. Si c'est le cas, des règles très strictes doivent être introduites pour protéger le bien-être du bétail.



© LID NVBD

4. Abattoirs

Afin de mettre en place la politique selon laquelle les animaux seront abattus le plus près possible de l'endroit où ils sont élevés, la situation dans les abattoirs doit aussi être examinée de près.

Les nouvelles règles d'hygiène exigeant des changements structurels coûteux et l'augmentation des autres coûts ont entraîné une moindre compétitivité des petits et moyens abattoirs. En conséquence, un grand nombre d'abattoirs ont disparu ces

dernières années avec pour résultat que beaucoup d'animaux doivent subir des trajets de plus en plus longs. Ce processus ne doit pas seulement être stoppé, il doit être complètement changé.

Action Communautaire

Il n'y a rien de fondamentalement mauvais dans les petits abattoirs mais des fonds gouvernementaux et communautaires peuvent être nécessaires afin d'assurer leur survie et même leur réouverture dans certaines régions d'élevage.

5. Étiquetage

Les producteurs qui se préoccupent de normes strictes de bien-être animal ont des coûts de production plus élevés. L'étiquetage pourrait être un mécanisme compatible avec l'OMC permettant de différencier au moment de leur commercialisation les produits venant de systèmes qui respectent strictement le bien-être animal, et autorisant les consommateurs à effectuer un choix informé.

En tant que mécanisme permettant de promouvoir le bien-être animal, l'étiquetage ne peut fonctionner sans une assurance que l'information fournie est valable et n'induit pas en erreur, et qu'elle représente clairement un meilleur bien-être animal. Afin de garantir le respect de ces exigences, des systèmes de contrôle adéquats sont nécessaires.

Action communautaire

La Commission devrait envisager sérieusement l'introduction d'un système d'étiquetage obligatoire basé sur des normes favorisant le bien-être animal et, qui puissent être défendu devant l'OMC si nécessaire.

Au niveau national, des mécanismes de contrôle adéquats doivent être introduits pour garantir l'intégrité de l'étiquette, en quoi ils gagneront la confiance du consommateur. La promotion de systèmes d'étiquetage facultatifs pour des normes de bien-être plus sévères devrait être encouragée.

6. Organisation Mondiale du Commerce

Une prochaine réforme du bien-être des animaux d'élevage sera influencée par les changements du marché agricole global dus à la libéralisation du commerce et au développement économique. Ils seront également soumis aux disciplines imposées par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il est prioritaire de créer un système permettant à l'UE de continuer à améliorer les normes de bien-être animal et de s'orienter vers des formes plus extensives de production sans exposer les agriculteurs à une concurrence déloyale de la part des producteurs des pays tiers qui travaillent avec des normes moins strictes.

Il ne sera possible d'atteindre ces objectifs que s'il existe au sein des règles de l'OMC une flexibilité suffisante pour que les nations puissent appliquer des politiques domestiques efficaces

visant à améliorer les normes de bien-être animal et à promouvoir les formes durables d'agriculture. Il sera particulièrement nécessaire d'être capable d'aider financièrement les agriculteurs à améliorer le bien-être animal, et, si besoin est, de gérer les échanges commerciaux en fonction des méthodes de production utilisées. La flexibilité au sein du système de l'OMC doit aussi correspondre à un engagement domestique à améliorer les normes minimales et à fournir l'aide financière, les motivations commerciales et l'information publique nécessaires pour que celles-ci soient appliquées. Au moment d'envisager la libéralisation future du commerce, il est essentiel d'effectuer des évaluations détaillées de l'impact afin de déterminer les conséquences probables pour les améliorations présentes et futures du bien-être animal.

Action communautaire

Il sera nécessaire d'envisager :

Une augmentation substantielle des aides visant à compenser les agriculteurs pour l'augmentation des coûts associés au bien-être animal;

Le maintien d'un degré suffisant de protection aux frontières par l'intermédiaire de taxes et de quotas;

L'introduction de plans d'étiquetage des produits alimentaires à l'échelle de la Communauté afin d'indiquer les normes de bien-être;

Des moyens de s'assurer que la libéralisation n'entraîne pas la promotion d'une agriculture intensive;

Des initiatives afin d'améliorer les normes de bien-être au niveau international.

7. Le bien-être animal dans le Traité

Le statut légal des animaux dans l'UE a été significativement amélioré lorsqu'un protocole sur le bien-être animal a été adopté dans le Traité d'Amsterdam. Il est entré en vigueur le 1er mai 1999. Le protocole assure que, pour la première fois, il existe des obligations explicites légales de considérer le bien-être animal dans le Traité de la CE et de considérer les animaux comme des être sensibles. Le protocole déclare qu'il faut tenir pleinement compte du bien-être des animaux lorsque des politiques sont formulées et mises en oeuvre dans les domaines de l'agriculture, du marché intérieur, du transport et de la recherche.

Politiquement le protocole devrait signifier que le problème du bien-être animal jouera un rôle beaucoup plus significatif dans la nouvelle législation portant sur les

domaines pertinents. Néanmoins jusqu'à présent l'effet complet du protocole n'est pas visible et la Communauté devrait prendre davantage conscience de ses obligations légales.

Il reste encore des problèmes causés par l'absence, dans le corps principal du Traité, de référence explicite à la désirabilité d'édicter des lois pour la protection animale. Une base légale propre devrait être attribuée à la législation sur le bien-être animal. La protection animale est dans une situation qui n'est pas différente de celle de la protection générale de l'environnement avant l'Acte Unique Européen.

Action communautaire

La Commission devrait établir un cadre pour la mise en oeuvre du protocole et les États membres devraient tenir pleinement compte du bien-être animal lorsque les politiques pertinentes sont formulées et mises en oeuvre.

Au cours des négociations de la CIG pour la prochaine révision majeure du Traité, les États membres devraient accepter d'introduire la protection animale comme principe de base.



© Animalia

Organisations membres d'Eurogroup

Allemagne

Deutscher Tierschutzbund eV
Tel. +49.228.604960

Autriche

Zentralverband der Tierschutzvereine Österreichs
Tel. +43.1.6992450

Belgique

Association Nationale des Sociétés de Protection Animale
Tel. +32.2.5242915

Danemark

Foreningen til Dyrenes Beskyttelse i Danmark
Tel. +45.3.3223222

Espagne

Asociación Nacional para la Defensa de los Animales
Tel. +34 9 15226975

Finlande

Finnish Group for Animal Welfare
Tel. +358.9.1484866
Members: Animalia
Suomen Eläinsuojeluydistys

France

Eurogroupe-France
Tel. +33.1.43720906
Members: Conseil National de Protection Animale
Fondation Brigitte Bardot
Société Protectrice des Animaux
Confédération Nationale des SPA

Grèce

Hellenic Animal Welfare Society
Tel. +30.1.6467756

Irlande

Irish Society for the Prevention of Cruelty to Animals
Tel. +353.1.4977874

Luxembourg

Ligue Nationale pour la Protection des Animaux
Tel. +352.454535

Pays-Bas

Nederlandse Vereniging tot Bescherming van Dieren
Tel. +31.70.3142700

Portugal

Liga Portuguesa dos Direitos do Animal
Tel. +351 21 4581818

Royaume-Uni

Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals
Tel. +44 707 5501181

Suède

Swedish EU Group
Tel. +46 8 55591400
Members: Förbundet djurens rätt
Sveriges Djurskyddsföreningars Riksförbund

Organisations observatrices

Allemagne

Bund gegen Mißbrauch der Tiere e.V.

Tel. : +49 893839520

Bundesverband Tierschutz e. V.

Tel. : +49 284125244

Belgique

GAIA - Global Action in the Interest of Animals

Tel. : +32 2 245 29 50

France

Fondation Ligue Française des Droits de l'Animal

Tel. : +33 1 47079899

Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Tel. : +33 1 43794646

Protection Mondiale des Animaux de Ferme

Tel. : +33 3 87364605

Italie

Lega Anti Vivisezione (LAV)

Tel. +39.6.4461325

Norvège

Dyresbeskyttelsen Norges

Tel. : +47 2 2202300

Pays-Bas

AVS Proefdiervrij

Tel. : + 31 70 3062468

Bont Voor Dieren

Tel. : +31 20 6766600

Royaume-Uni

Scottish Society for the Prevention of Cruelty to Animals (Scotland)

Tel. : +44 7771 986 897

Ulster Society for the Prevention of Cruelty to Animals (Northern Ireland)

Tel. : +44131 3390222

Suisse

Schweizer Tierschutz STS

Tel. : +41 61 3611515

États-Unis

American Society for the Prevention of Cruelty to Animals

Tel. : +1 212 8767700

Humane Society of the United States

Tel. : +1 202 4521100

Organisations Internationales

Bellerive Foundation

Tel. : +41 22 7043500

International Fund for Animal Welfare

Tel. : +32 2 230 97 17

World Society for the Protection of Animals

Tel. : +44 20 77930540

Eurogroup for Animal Welfare

6 rue des Patriotes

B-1000 Bruxelles

Tél. +32 2 740 08 20

Fax +32 2 740 08 29

info@eurogroupanimalwelfare.org

<http://www.eurogroupanimalwelfare.org>